



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la mairie,
le jeudi 5 décembre 2024 à 20h30.**

Affiché, le 29 novembre 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2024.

I-Délibérations

1. Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain cadastrée section N°AD 598 d'une superficie de 603 m²,
2. Convention pour la mise en place de pièges photographiques concernant les dépôts sauvages,
3. Fixation du montant de l'amende due en cas de dépôt sauvage,
4. Dotation aux provisions pour dépréciation de comptes de redevables (créances douteuses),
5. Admission en non-valeur de titres de recette,
6. Décision modificative n°1,
7. Autorisation de mandater avant le vote du BP 2025,
8. Mise en place du règlement de formation et le plan de formation pluriannuel pour les années 2024 à 2026,
9. Avis de la commune de DAMPMART sur le projet arrêté de plan des mobilités en Ile de France dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et consultées.

II-Décision

1. Convention de collaboration pour l'intervention de URBA CONSULT 77 – AVENANT 1.

Le Maire
Laurent DELPECH

